

PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de loisirs sans hébergement
Années 2025/2026
Périscolaire



SOMMAIRE :

- I. Descriptif du centre
- II. Les objectifs
 - 1. Les objectifs du projet éducatif
 - 2. Les objectifs pédagogiques
- III. Les moyens de mise en œuvre des objectifs pédagogiques
 - 1. Les moyens humains
 - 2. Les moyens matériels
 - 3. Les activités
- IV. Le fonctionnement
 - 1. Journée type
 - 2. Les repas
 - 3. Les relations aux familles
 - 4. Accueil d'enfants en situation de handicap
 - 5. Le suivi sanitaire
- V. Plan Mercredi
- VI. Evaluation

I. Descriptif du centre

Aureil est une commune de 1024 habitants au 1^{er} janvier 2020, située en zone rurale à environ 6km de Feytiat et à environ 13km de Limoges. Elle fait partie de de Limoges Métropole

La commune d'Aureil compte sur l'année 2023-2024 environ 89 enfants inscrits à l'école (primaire et maternelle). Afin de répondre à la demande de la population pour un mode garde des enfants, la municipalité met en place un accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune.

Nature :

Accueil de mineurs

Organisateur :

Mairie d'Aureil

49 rue des écoles 87220 Aureil

Tel : 06.38.03.54.44

Responsables :

Bernard THALAMY Maire de la commune

Bruno DEBONNAIRE élu enfance jeunesse

Ludivine SARRAN ROUCH, Directrice de l'ALSH périscolaire et extrascolaire

Public accueilli :

Les enfants de 3 à 12 ans d'Aureil et des communes proches.

Implantation :

ALSH Les pépites d'or

49 rue des écoles 87220 Aureil

Tel : 06 30 99 84 03

Les locaux : Nous partageons une partie des locaux de l'école et nous disposons de salles uniquement dédiées à l'ALSH.

Ils sont composés de :

- Deux salles d'activités
- Une bibliothèque partagée avec l'école
- Des sanitaires adaptés aux enfants
- Une salle de motricité
- Un dortoir
- Les espaces extérieurs comprenant les deux cours de récréation, un espace de jeux pour les maternelles et un espace jeux pour les grands.
- Deux espaces jardins

Périodes de fonctionnement

L'accueil de loisirs fonctionne sur différent temps

Période scolaire du lundi au vendredi :

Garderie du matin de 7h30 à 8h30 ou 7h30 à 9h15

Temps méridien de 12h15 à 13h50

Garderie du soir de 15h45 à 18h30

Le mercredi après-midi de 12h15 à 18h30

Composition de l'équipe : L'équipe de l'accueil de loisirs pour le temps périscolaire est composée de :

- Une directrice, diplômée DEES (Diplôme d'État Educateur Spécialisé)
- Une animatrice, diplômée BAFA
- De quatre animatrices, diplômées CAP petite enfance
- Une animatrice non diplômée

II. Objectifs

1. Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs définis par le Projet Educatif De Territoire « les copains d'abord » sont les suivants :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, en lien avec le projet Educatif Local.

- Renforcer la complémentarité et la cohérence éducative afin de favoriser la réussite pour tous et le respect du rythme de l'enfant.
- Faciliter l'accès de tous à une offre périscolaire diversifiée et de qualité.
- Etablir une continuité dans la journée de l'enfant en veillant à ne pas tomber dans le sur-activisme.
- Développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de « vivre ensemble ».
- Rendre l'enfant acteur de ses temps périscolaire en l'associant notamment dans l'élaboration et l'évaluation des activités.

2. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle.

- Favoriser la complémentarité entre les enfants pour être dans l'émulation de groupe et non dans la compétition
 - En favorisant la mixité des âges, des sexes
 - En proposant des activités différentes de l'école mais complémentaires
 - En encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des projets collectifs
- Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant
 - En proposant des activités qui sollicitent peu d'attention cognitive
 - En adaptant les activités aux âges des enfants
 - En tenant compte de la fatigabilité en fonction du jour de la semaine et de la période de l'année
- Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité
 - En proposant des activités de découverte
 - En favorisant la découverte de nouveaux goûts
 - En proposant des activités autour de la différence
- Encourager l'implication des enfants dans la vie de la commune
 - En organisant des activités avec les associations locales
 - En favorisant des activités d'éducation citoyenne

- Favoriser le choix de l'enfant
 - En proposant des activités variées : culturelles, artistiques, sportives...
 - En prenant en compte la possibilité de ne pas participer à une activité, l'envie de certains de seulement « se poser »
 - En favorisant l'écoute

III. Les moyens

1. Les moyens humains

Le taux d'encadrement pour un accueil collectif de mineur :

- 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans, 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans les mercredis
- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans les mercredis

Nous avons fait le choix dans une recherche de qualité, dès que cela nous est possible d'avoir des groupes moins chargés.

Composition de l'équipe d'encadrement:

- Une directrice, diplômée DEES également assistante sanitaire diplômée PSC1
- De 1animatrice, diplômées BAFA
- De quatre animatrices, diplômées CAP petite enfance
- Une animatrice non diplômé

Rôle de la directrice

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique
- Gérer l'ensemble des intervenants et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux
- Accompagner la conception et la réalisation des projets d'animation de façon qu'ils soient en cohérence avec le projet pédagogique.
- Planifier les activités (intervenants, locaux, matériels.....)
- Gérer les inscriptions des enfants
- Participer et organiser au comité de pilotage
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte
- Etre disponible pour les enfants, les parents, les animateurs, les intervenants et les différentes entités.
- Mettre en place un suivi et une évaluation des animateurs stagiaire

Rôle des animateurs

Auprès des enfants :

- Il est le garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation
- Il sait adapter ses activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il fait part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée (même les plus minimes)
- Il connaît les règles de sécurité
- Il rappelle les conduites à tenir face aux événements climatiques et aux recommandations sanitaires

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit se former, s'informer et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit savoir prendre des initiatives dans son travail
- Il doit ranger ses activités
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié

2. Les moyens matériels

Les locaux utilisés dans le cadre des ateliers périscolaires sont principalement regroupés dans l'école :

- Les deux salles de l'accueil de loisirs (dans l'école)
- La salle de bibliothèque
- Deux salles d'activité (situé sous la cantine scolaire)
- La salle de motricité (dans l'école maternelle)

Les locaux utilisés les mercredis

- La salle de sieste.
- Les deux salles de l'accueil de loisirs (dans l'école)
- La salle de bibliothèque
- Deux salles d'activité (situé sous la cantine scolaire)
- La salle de motricité (dans l'école maternelle)

Le matériel utilisé est celui de l'accueil de loisirs, Il est stocké dans le local prévu à cet effet. En aucun cas le matériel de l'école ne devra être emprunté.

3. Les activités

Temps périscolaire après l'école :

Au cour de l'année (lundi, mardi, jeudi et vendredis) des activités sont proposées sur inscription pour les enfants souhaitant s'investir sur des projets à plus long terme. Ces ateliers peuvent changer en cours d'année suivant les demandes des enfants et les changements d'équipe.

 Activité périscolaire 2024-2025 à partir du 16 septembre le programme peut être modifier en fonction des opportunités et des envies des enfants Pour réserver : Réservez en ligne sur votre espace du portail famille Horaires périscolaire : Accueil périscolaire du matin : de 7h30 à 8h35 TAP (petite garderie) : de 15h45 à 16h30 Temps libre encadré : 16h30 à 17h30 Activité périscolaire : 16h30 à 18h30 Tarif : Tarif par rapport au Quotient familial, à partir de 0.80€ (voir la grille des tarifs) Pour toutes réservation ou interrogations 06.38.03.54.44 Mail : alsh@mairie-aureil.fr					
PERIODE	1	2	3	4	5
LUNDI	Atelier lecture et dessin	Art et déco	Art et déco	Art et déco	Art et déco
MARDI	Histoire de l'Art	Histoire de l'Art	Danse grands	Danse grands	Danse grands
JEUDI	Sport & jeux collectifs	Atelier pâtisserie	Atelier pâtisserie	Cup song	Cup song
VENDREDI	Atelier lecture et dessin	Atelier théâtre	Atelier théâtre	Danse petits	Danse petits
● à partir du CE1 ● à partir du CM1 ● de moyenne section au CP    					

ALSH Les pépites d'or 49 rue des écoles 87220 Aureil

06.38.03.54.44/07.55.58.86.67

alsh@mairie-aureil.fr

A la fin de l'année une exposition est mise en place afin de permettre aux parents de découvrir les activités proposées durant l'année et également d'échanger avec les acteurs éducatifs de la commune. Cela permettra de déterminer pour l'année suivante de déterminer les attentes, les envies et les besoins du public et créer des temps d'activités cohérents.

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge.

Les mercredis après-midi :

Le temps scolaire est effectué sur la semaine à quatre jours et demi. Nous accueillons les enfants à partir de midi pour les enfants hors commune, les enfants scolarisés à Aureil sont accueillis à 12h15 (sortie de classe) Les sorties à la journée pour les mercredis seront exceptionnelles du fait du temps d'accueil.

Les enfants sont inscrits sur ce temps via le portail famille. Un planning est mis en place par les animateurs sur chaque période. Des activités diverses et adaptées en fonction de l'âge des enfants sont proposées.

Chacun aura la liberté de s'exprimer comme il le souhaite. La programmation peut donc en cours de période être modifiée si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place. Le programme peut être modifié en fonction de la météo.

Types d'activités

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses propres envies ou compétences et les propositions d'autres partenaires, en prenant en compte l'âge des enfants.

Elle laisse également aux parents, la possibilité d'émettre des propositions d'activités qu'ils souhaitent voir organisées pour leurs enfants. Chaque avis est pris en compte mais la suite dépend des possibilités techniques et financières.

Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs de départ, du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Quel que soit la tranche d'âge des enfants, on retrouve des mêmes types d'activités mais adaptées :

- Sportives : découverte ou approche des sports divers et variés collectifs ou individuels, des initiations à des pratiques sportives peu courantes, parcours de motricité... Mise en place de grands jeux sportifs dans des espaces extérieurs à l'accueil de loisirs.

- D'expression expressive ou orale : jeux de groupe, rondes, mimes, danses, théâtre, chants, musique, jeux musicaux....
- Créatives, artistiques ou manuelles : découpages et collages, pâte à modeler, terre, modelage, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (nobles ou de récupération, récup 'art.... Conception « d'œuvres » en vue d'exposition dans différents lieux de la commune.
- Jeux d'éveil
- De découverte de l'environnement : la forêt, la ville et la région
- Ludiques, de détente et activités libres : temps calme, jeux de société, lecture, contes, vidéo, jeux libres....
- Autour du goût et de l'alimentation dans le cadre d'un partenariat avec l'école et la cantine.

En cas d'accident :

En cas de petits bobos une trousse à pharmacie sera à disposition dans chacun des lieux d'activités.

En cas d'incident plus grave la directrice doit être immédiatement prévenue et les mesures prises en conséquence. Une attention toute particulière sera portée sur les enfants disposant d'un PAI et la conduite à tenir pour chacun d'entre eux. Une information à chaque animateur sera faite à chaque période par la directrice qui est en charge du suivi sanitaire.

IV. Le fonctionnement

1. Journée type

L'ALSH accueille les enfants sur trois temps différents en période scolaire (Temps périscolaire) (Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi). Ces temps sont organisés

Heures	<u>Organisation</u>	<u>Ce que l'on veut faire sur le plan éducatif</u>	<u>Rôle de l'animateur</u>
De 7h15 à 8h30	Accueil spécifique du Matin proposé aux familles . Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, dessins..... Discussion, musique douce... Départ en classe dans le calme	Favoriser le lien avec les familles . Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur) . Favoriser la relation d'échanges avec les parents, les enfants. . Sécuriser les parents et les enfants. . Donner libre choix à l'enfant dans ses activités. Faire la transition entre la garderie le matin	Il écoute . Il rassure les parents et les enfants . Il est accueillant et souriant . Il discute avec l'enfant . Il fait respecter le calme du matin, le matériel et les locaux . Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence . Il propose des activités libres, calmes ou de société.
12h15 à 14h	Temps de pause méridienne (cantine) Projet proposé par un animateur Temps libre pour les enfants Temps de repas sur 2 services (par groupe classe)	Favoriser le lien avec les enfants Favoriser le lien avec le personnel éducatif. Veiller à la sécurité de l'enfant. Proposer des petites activités de détente et de parole avec les enfants. Favoriser la découverte du goût	Il écoute et rassure l'enfant. Il discute avec les enfants Il propose de jouer avec les enfants Il veille à la sécurité des enfants Il prend le temps de faire les transmissions avec les professeurs.
De 15h45 à 16h30	Temps d'accueil des enfants pour ceux qui ne repartent pas avec les parents après le temps de classe. Proposition d'un goûter Préparation des enfants prenant le bus	Favoriser le lien avec les enfants Favoriser le lien avec le personnel éducatif. Veiller à la sécurité de l'enfant. Favorise le lien avec les familles et les acteurs éducatifs.	Il écoute et rassure l'enfant. Il discute avec les enfants Il propose de jouer avec les enfants Il veille à la sécurité des enfants Il prend le temps de faire les transmissions avec les professeurs.
De 16h30 à 17h30	Temps d'accueil des familles. Activités libres Activité sur inscription (atelier) Discussion	Favoriser le lien avec les familles . Respecter le rythme biologique de l'enfant . Favoriser la relation d'échanges avec les parents, les enfants. . Sécuriser les parents et les enfants. . Donner libre choix à l'enfant dans ses activités.	Il écoute . Il rassure les parents et les enfants . Il est accueillant et souriant . Il discute avec l'enfant . Il fait respecter le calme du matin, le matériel et les locaux . Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence . Il propose des activités libres, calmes ou de société.

De 17h30 à 18h30	Temps d'accueil des familles. Activités libres Discussion Aide au devoir pour les enfants qui les souhaitent	Favoriser le lien avec les familles . Respecter le rythme biologique de l'enfant . Favoriser la relation d'échanges avec les parents, les enfants. . Sécuriser les parents et les enfants. . Donner libre choix à l'enfant dans ses activités.	Il écoute . Il rassure les parents et les enfants . Il est accueillant et souriant . Il discute avec l'enfant . Il fait respecter le calme du matin, le matériel et les locaux . Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence . Il propose des activités libres, calmes ou de société.
---------------------	---	--	---

Les mercredis après-midi :

Les mercredis après-midi sont conventionnés « Plan mercredi ». Après le temps scolaire les animateurs récupèrent les enfants inscrits sur le temps ALSH. Il est important que ces mercredis soit un temps de repos et un temps d'activité choisi par les enfants afin de ne pas tomber dans la suractivité. Les plannings proposés évolueront entre autre avec les souhaits des enfants afin qu'ils soient actifs dans le choix des activités et s'approprier cette demi-journée.

Heures	<u>Organisation</u>	<u>Ce que l'on veut faire sur le plan éducatif</u>	<u>Rôle de l'animateur</u>
A partir de 12h à 13h	Accueil des enfants inscrit à l'ALSH. Repas avec les enfants Vérification des présences	Favoriser le lien avec les familles (hors commune) Favoriser le lien avec les enfants Favoriser le lien avec le personnel éducatif. Favoriser la découverte du goût	Il écoute et rassure l'enfant et les parents Il discute avec les enfants Il veille à la sécurité des enfants Il veille au bon déroulement du repas Incite les enfants à goûter.
De 13h à 14h	Temps calme pour les enfants. Temps de sieste pour les plus petits et les enfants qui le souhaitent Possibilité pour les enfants de faire leur devoir	Favoriser le lien avec les enfants Respecter le rythme biologique de l'enfant. Donner libre choix à l'enfant dans ses activités.	Il écoute et rassure l'enfant. Il discute avec les enfants Il propose de jouer avec les enfants Il veille à la sécurité des enfants Il propose son aide pour les devoirs

De 14h à 16h	Mise en place de dynamiques de jeu . Déroulement des activités (sportives le matin ou manuelles en fonction de la saison, de la météo) avec explication et réalisation . Si les activités se terminent plus tôt mettre en place des jeux calmes intérieurs ou extérieurs	. Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant . Développer ses acquis . Permettre le jeu pour le jeu . Permettre l'échange et le dialogue avec l'enfant . Faire respecter les règles de vie collectives et de sécurité	-Il surveille l'enfant -Il fait respecter les règles de vie en groupe et les consignes de sécurité . Il est calme et clair dans ses explications . Il participe activement . Il fait et joue avec l'enfant, il n'est pas un simple spectateur . Il développe une motivation afin de donner l'envie . Il veille à la participation de tous
De 16h à 16h45	. Rangement des activités . Passage aux toilettes Temps du goûter Retour sur l'après-midi avec les enfants évaluation des activités	Favoriser la responsabilisation des enfants . Faire respecter l'hygiène Faire respecter les règles de vie collective d'hygiène et de sécurité	Il montre l'exemple en participant au rangement .Il élabore et met en place les règles de vie avec les enfants Il évalue les activités avec le retour des enfants
De 16h45 à 18h30	Temps d'accueil des familles. Accueil du soir . Jeux calmes en attendant les parents . Retour sur la journée de l'enfant avec les parents	. Favoriser le départ des enfants dans le calme . Favoriser l'échange entre l'enfant, les parents et l'animateur.	Il écoute . Il rassure les parents et les enfants . Il est accueillant et souriant . Il discute avec l'enfant . Il fait respecter le calme du soir, le matériel et les locaux . Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence . Il propose des activités libres, calmes ou de société.

Réunion d'équipe toute, en fin de chaque période :

- Bilan
- Point avec les stagiaires
- Préparation de la semaine à venir
- Point sur le matériel
- Préparation de la prochaine période

Objectifs :

- Favoriser une bonne organisation et un bon fonctionnement du séjour
- Favoriser le dialogue entre les membres de l'équipe
- Développer le travail en équipe

2. Les repas

ALSH Les pépites d'or 49 rue des écoles 87220 Aureil

06.38.03.54.44/07.55.58.86.67

alsh@mairie-aureil.fr

Les enfants bénéficient des repas de la cantine scolaire, préparés par l'équipe de cuisine de la commune.

Ces repas nous sont servis dans les locaux de la cantine.

Les menus sont composés en amont Par l'équipe de la cantine, les enfants participe à l'élaboration des menus qui est ensuite traduit par une journée « le menu des enfants » indiqué sur les menus affichés sur le site internet de la mairie et dans les locaux de la commune.

Le repas est un moment d'échange et de partage. A nous de faire découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles saveurs. Inciter sans jamais forcer.

Ce temps permet un échange informel avec les enfants.

3. Relations aux familles

Pour chaque inscription, les familles doivent fournir :

- Une photocopie du passeport CAF
- Dernier avis d'imposition
- Une copie du carnet de vaccination
- Fiche de renseignements
- Règlement intérieur signé

Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription de l'enfant.

4. Accueil d'un enfant en situation de handicap

La loi sur le handicap article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentales, cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La collectivité permet aux enfants de se confronté à l'autre d'apprendre à vivre ensemble et se construire en tant que citoyen.

Les ACM sont des espaces où le vivre ensemble et la mixité sont privilégiés. Ils ont pour vocation à accueillir tous les mineurs souhaitant participer aux activités

proposées. Les accueils de mineurs peuvent permettre d'offrir, aux enfants en situation de handicap, la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médico-sociale ou scolaire qui les accueille habituellement. Ils peuvent ainsi développer des relations enrichissantes pour tous.

Afin d'offrir un accueil de qualité les parents s'engagent à tenir informé la directrice de la situation médicale du mineur.

L'accueil de loisirs mettra en place temps d'échanges entre les parents, le directeur et les animateurs. Pourront être associée toute autre personne étant en contact avec l'enfant (soins...).

Un temps de préparation sera ensuite organiser avec les animateurs afin de déterminer un animateur référent qui sera en lien plus étroit avec les parents et l'enfant. Organiser des activités auxquelles il pourra participer. Cette préparation sera aussi un moyen aussi de répondre aux questions des animateurs et répondre à certaines demandes (formation aux soins, rencontre avec des professionnels spécialisés...). Un point sera régulièrement fait avec l'équipe.

L'accueil pourra se faire en plusieurs temps accueil sur une demi-journée puis une journée...

Bien que l'accueil soit accessible aux personnes à mobilités réduite des aménagements pourront être effectués.

5. Suivi sanitaire

La directrice diplômée PSC1 Sera la référente sanitaire

V. PLAN MERCREDI

Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités de grande qualité le mercredi. Le label Plan mercredi créé en 2018 ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural. Le Plan mercredi fédère tous les acteurs : associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.),

associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques)

1. Objectifs visé.

VI. EVALUATION

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication auprès des parents ; en effet lorsque l'enfant évoque sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées/ ou à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux même un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

Conclusion

Pour participer véritablement au temps de loisirs des enfants tout en favorisant leur démarche d'autonomisation et de socialisation, l'équipe d'animation propose, sous forme ludique, des situations variées et multiples. Elle s'attache également à respecter les rythmes de vie des enfants.

Grille d'évaluation ACM (Par l'équipe)

<u>Organisation</u>	1	2	3	4	5
---------------------	---	---	---	---	---

ALSH Les pépites d'or 49 rue des écoles 87220 Aureil

06.38.03.54.44/07.55.58.86.67

alsh@mairie-aureil.fr

Respect du planning					
Respect des horaires					
Relation avec le personnel technique					
Rapidité et efficacité de réorganisation de l'équipe face à un imprévu					
Répartition des tâches au sein de l'équipe					
Le projet pédagogique	1	2	3	4	5
L'équipe est capable de reformuler les objectifs					
Les objectifs ont-ils été suivis					
Les objectifs étaient-ils adaptés					
<u>L'équipe</u>	1	2	3	4	5
Ambiance durant les moments informels					
L'équipe à-t-elle le temps de discuter ensemble					
Confiance des parents envers l'équipe					
les relations entre animateurs					
Relation avec la directrice					
<u>Les enfants</u>	1	2	3	4	5
Inscriptions aux différentes activités					
Comportement des enfants					
Relations entre animateurs et enfants (confiance)					

1-Vraiment satisfaisant et adapté

2- Satisfaisant

3-A améliorer

4-Non satisfaisant

5-Non évalué

Remarques et points à améliorer: